

Prévention des incendies domestiques
**L'appel des sapeurs-pompiers de France
en faveur d'une politique de prévention globale**

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France déplore les huit décès -dont ceux de 5 enfants- provoqués ces derniers jours par les deux incendies d'habitations à Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) et à Saint-Quentin(Aisne).

Une nouvelle fois, ces accidents dramatiques pointent du doigt le retard pris par la France en matière d'équipement en détecteur de fumées.

La Fédération, qui avait pesé de tout son poids pour que soit initiée et enfin votée en 2010 la loi rendant obligatoire l'installation des détecteurs de fumées dans les habitations, appelle les pouvoirs publics à redoubler d'effort pour inciter la population à s'équiper sans attendre le 8 mars 2015, date à laquelle les détecteurs seront obligatoires.

« Le détecteur incendie ne réduira pas le nombre des accidents, mais comme la ceinture de sécurité pour les accidents de la route, il en diminuera les conséquences dramatiques de manière importante », souligne le colonel Eric Faure, président de la FNSPF. « La Fédération souhaite que cette mesure marque le premier pas vers une véritable politique de prévention des incendies domestiques, véritable fléau provoquant 800 morts par an ».

Les sapeurs-pompiers de France militent de longue date pour mettre en œuvre une mesure aussi simple pour la sécurité des concitoyens, dont l'efficacité est reconnue : au Québec, où le détecteur de fumées est obligatoire depuis les années 80, le nombre de décès liés aux incendies domestiques a chuté de 2/3 en dix ans. Quand on sait qu'en France, seuls 2% des foyers sont équipés de détecteurs de fumées, il reste bien du chemin à parcourir. En effet, alors qu'en France, le nombre de victimes d'incendie domestique ne cesse de croître jusqu'à avoir atteint, le nombre de 10 000 victimes en 2008, dans les pays où les habitations sont équipées à plus de 80% de détecteurs de fumées, le nombre d'incendies nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers et la mortalité des incendies domestiques a baissé au moins de 50%.

Pour savoir quel détecteur de fumée installer, les sapeurs-pompiers de France recommandent de vérifier la présence sur l'appareil du marquage NF EN 14604, gage de sécurité prouvant que le produit répond aux exigences minimales, et de donner la priorité aux critères de fiabilité et de qualité. Une fois le détecteur de fumées installé, ne pas oublier non plus de veiller à son entretien régulier et à son bon fonctionnement, notamment en pensant à y remplacer la pile.